

Concours externe et internes de gardien brigadier de police municipale

- Session 2019 -

	Postes	Dossiers reçus
Concours externe	286	2510
1 <sup>er</sup> concours interne (ASVP)	154	591
2 <sup>ème</sup> concours interne (Ministère de l'Intérieur)	80	253

**Le nombre de candidats admis à concourir sera communiqué à l'issue de l'examen de la recevabilité des dossiers**

**Epreuves écrites le 10 septembre 2019  
à Pantin et Rungis**

---

**CONCOURS EXTERNE :**  
Rédaction d'un rapport de 14h00 à 15h30  
Réponses à des questions de compréhension de 16h30 à 17h30

**CONCOURS INTERNES :**  
Rédaction d'un rapport de 14h00 à 16h00

---

**Résultats admissibilité : le 24 octobre 2019 à 14h00**

**Epreuves sportives obligatoires** (dates indicatives) : **les 13 et 14 novembre 2019** (dans un lieu qui sera précisé ultérieurement)

*Les candidates enceintes peuvent être dispensées, à leur demande, des épreuves physiques, et sous réserve de la production d'un certificat médical établissant leur état. Les candidates bénéficiaires de cette dispense sont créditées d'une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel elles participent. **Aucune autre dispense ne pourra être règlementairement acceptée.***

**Tests psychotechniques, obligatoires pour les candidats admissibles** (date indicative) : **le 7 novembre 2019 à Pantin**

**Epreuves orales (obligatoires) : du 25 au 29 novembre 2019 à Pantin** (dates indicatives)

**Résultats admission : le 20 décembre 2019** (date indicative)

<b>Aucun résultat par téléphone</b>
-------------------------------------

**ATTENTION :**

**Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé. Les dates et horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent être modifiées en cas de besoin. Pour l'ensemble des épreuves, les candidats devront se présenter en tenue civile uniquement**



Attention :

1. Votre code utilisateur délivré lors de la préinscription et qui est à conserver tout au long du concours vous permettra de consulter sur votre espace sécurisé : le détail de votre inscription, l'affectation aux épreuves...

et de télécharger les documents du CIG : l'accusé réception de votre dossier, les convocations, les attestations de présence aux épreuves, les résultats (admissibilité et admission)...

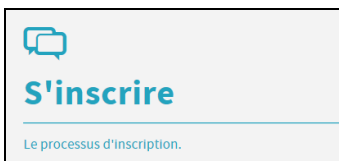
L'accès sécurisé sera accessible dès le 24 mai 2019

2. Sur le site internet : [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr), vous pouvez également télécharger les «Infos pratiques gardien-brigadier de police municipale», en suivant le chemin d'accès :

1. « Concours »



2. « S'inscrire »



3. « Commencer la préinscription »

- DEROULEMENT EN COURS

Concours de Gardien-Brigadier de police municipale - session 2019

Concours **C** Sécurité

Session 2019

**GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE session 2019**

Concours :

- **LE PREMIER CONCOURS INTERNE** est ouvert aux agents de surveillance de la voie publique
- **LE SECOND CONCOURS INTERNE** est ouvert aux volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale et aux adjoints de sécurité.
- **LE CONCOURS EXTERNE** est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V ou d'une qualification équivalente.

Pour connaître les conditions d'admission à concourir et la nature des épreuves : Téléchargez la brochure.

Infos pratiques, postes ouverts : cliquez sur [ce lien](#)

**Vous y trouverez : le lieu de déroulement des épreuves, les horaires, le nombre de candidats inscrits, présents aux**